

POLITIQUES OSFQ	NUMÉRO
Équité, diversité et inclusivité (Adaptation de l'énoncé du Consortium canadien des ordres de sages-femmes sur l'Équité, la diversité et l'inclusion)	POL-11330.035
MISE EN APPLICATION	MISE À JOUR ou RÉVISION (aux deux ans)
Entrée en vigueur : 1er avril 2024	Révision : _____

Équité, diversité et inclusivité

Contexte

Historiquement, la profession de sage-femme a été associée au travail des femmes. Ainsi, les personnes qui l'exercent se sont battues pour que leur profession soit perçue comme une profession de soins de santé ayant une philosophie et une approche axée sur la cliente au cours de la grossesse, de la naissance et de la période suivant l'accouchement. La profession de sage-femme repose sur la lutte féministe pour les droits des femmes et leur contrôle sur leur propre corps et leurs soins de santé. Fondamentalement, la profession de sage-femme est basée sur l'accès et les soins équitables pour les clientes.

Notre compréhension en constante évolution des besoins et des points de vue propres à diverses populations dans le contexte de la pratique sage-femme englobe une nouvelle appréciation de l'importance de fournir des soins sécuritaires et pertinents sur le plan culturel, de même que le fait que la grossesse et la naissance s'avèrent des expériences qui ne se limitent pas nécessairement aux personnes qui s'identifient comme étant des femmes.

En s'appuyant sur l'histoire de la pratique sage-femme en tant que profession à la fine pointe des droits et de la justice sociale entourant la reproduction, et à mesure que grandit notre compréhension des besoins des personnes qui veulent obtenir les services d'une sage-femme, l'OSFQ est déterminé à soutenir sages-femmes afin de répondre aux besoins de diverses populations.

Objectif

Cet énoncé de position a pour but :

- d'exprimer l'engagement de l'Ordre des sages-femmes du Québec à promouvoir l'équité, la diversité et l'inclusivité au sein de la réglementation de sages-femmes par le biais de ses programmes, de ses politiques et de sa gouvernance;
- d'inciter les membres de l'OSFQ à promouvoir l'équité, la diversité, l'inclusivité et l'accessibilité dans leurs politiques et leurs pratiques réglementaires, de même que dans leur milieu de travail;
- de reconnaître et de dénoncer le racisme anti-Autochtones et anti-Noirs, lesquels ont marqué particulièrement l'histoire de la santé des femmes au Québec;
- de maintenir des pratiques et des comportements antiracistes;
- d'inclure dans les processus décisionnels l'impact sur les personnes autochtones, noires et racisées, ainsi que celles issues d'autres groupes en quête d'équité.

Terminologie

Diversité : La clientèle des sages-femmes au Québec est réellement diversifiée. Elle se compose de personnes de différentes origines ethniques, culturelles, religieuses et linguistiques, représentant toutes les classes socioéconomiques et dont les capacités, les orientations sexuelles, les identités et les expressions de genre varient. Pour répondre aux besoins en soins de santé de cette clientèle très variée, la profession de sage-femme doit accepter la diversité, comprendre les besoins particuliers en matière de santé et fournir des soins adaptés à chaque personne ou à chaque famille.

Équité : L'équité dans les soins de santé est l'absence de disparités systématiques évitables ou remédiables entre divers groupes de personnes qui sont favorisées ou défavorisées à des niveaux différents en ce qui concerne la santé. L'un des préalables de l'équité dans les soins de santé est que chacun.e devrait avoir la chance d'accéder à des services de santé complets, sécuritaires et pertinents d'un point de vue culturel et que personne ne devrait être désavantagé de sorte de ne pouvoir accéder à ce droit humain. L'équité ne saurait exister sans la capacité d'accéder aux soins. L'accès aux soins des sages-femmes demeure variable, surtout pour les populations défavorisées sur le plan socioéconomique. Il importe de reconnaître la valeur des soins des sages-femmes dans la promotion de soins de santé équitables et dans la réduction du fardeau sociétal et financier découlant de mauvais résultats en santé. En tant qu'organismes de réglementation, l'équité revient à faire tomber les obstacles systémiques qui empêchent d'accéder à des programmes, à des normes et à l'emploi.

Inclusivité : L'inclusivité a pour but d'obtenir l'équité. Cela signifie qu'on inclut toutes les personnes, peu importe leur origine, leur identité ou leur expression de genre, leur orientation sexuelle, leurs croyances religieuses, leurs habiletés, leur éducation, leur statut socioéconomique, leur état de santé ou autres besoins. Dans le contexte des soins de santé,

cela revient à permettre l'accès et à offrir des possibilités, ainsi qu'à éliminer la discrimination et l'intolérance systémiques dans les processus de réglementation. L'inclusion et l'accès à des soins réglementés ont un effet direct sur la santé globale des gens ou des groupes.

Position

L'OSFQ s'engage à intégrer les valeurs que sont l'équité, la diversité et l'inclusivité dans son travail de réglementation de la profession de sage-femme, dans sa gouvernance et en tant qu'employeur.

Applications

- Rechercher une participation et un leadership diversifiés au sein de l'OSFQ, parmi le Conseil d'administration, le personnel, les comités et les groupes de travail.
- Appliquer les principes de l'équité, de la diversité et de l'inclusivité à toutes les activités de l'OSFQ.
- Viser à ce que toutes les communications et tous les documents de l'OSFQ tiennent compte des besoins, des expériences et des points de vue de diverses populations tout en les respectant.
- Favoriser la diversité au sein de la réglementation des sages-femmes, incluant le recours à un langage inclusif et à des compétences inclusives en pratique sage-femme, en encourageant les sages-femmes de l'étranger à obtenir de la formation et à s'inscrire au Canada, ainsi que d'autres initiatives en matière d'équité, de diversité et d'inclusion.
- Encourager les membres à favoriser et à promouvoir l'accès à des services de sages-femmes sécuritaires et favorables pour toutes les clientèles, ce qui inclut un milieu qui s'avère accueillant et respectueux de toutes les personnes.
- Favoriser et promouvoir la réconciliation avec les peuples autochtones du Canada dans le contexte de la réglementation et de la pratique de la profession de sage-femme.
- Être un partenaire solidaire contre le racisme et la violence à l'égard des personnes autochtones, noires et de couleur.
- Reconnaître et dénoncer le racisme anti-Autochtones et anti-Noirs, puisqu'il constitue un risque de préjudice particulier à la santé sexuelle et génésique de ces populations.
- Maintenir des pratiques inclusives et des comportements antiracistes.
- Soutenir les politiques des secteurs public et privé qui favorisent l'équité, la diversité et l'inclusion.

Responsable de l'application

La présidente de l'OSFQ

Responsable de la révision

Directrice générale et secrétaire

Révision de la politique

Tous les 3 ans ou au besoin

Entrée en vigueur

1^{er} avril 2024